

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Education notamment les articles D.719-1 à D. 719-40 ;

Vu les statuts de l'université de Franche-Comté modifiés le 31 mai 2022 ;

Vu l'arrêté électoral du 13 septembre 2023 relatives aux élections partielles d'un(e) représentant(e) à la commission de la recherche (CR) du Conseil académique de l'université de Franche-Comté ;

DÉCIDE

Article 1er : Sont nommées présidente et assesseurs du bureau de vote constitué en vue de l'élection partielle, le 24 octobre 2023, d'un(e) représentant(e) des personnels de l'université de Franche-Comté à la Commission de la Recherche du Conseil académique de cet établissement (collège B, secteur de formation LSHS), les personnes dont les noms suivent :

- **Bureau de vote**, sis à l'UFR "SLHS", à Besançon :

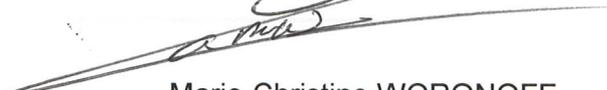
Présidente : - Mme Nadège CHEVRE

Assesseures : - Mme Anaïs MOREAU

- Mme Mélanie NAVARRO

À Besançon, le 16 octobre 2023

Pour la Présidente de l'université,
Le directeur général des services


Marie-Christine WORONOFF
Thierry CAMUS